

Le Désherbage Chimique Localisé

Le désherbage chimique est une technique d'entretien très efficace qui permet de mettre les jeunes peupliers dans les meilleures conditions de croissance. Cette technique demande certaines précautions dans le choix de produits et leur mise en œuvre pour respecter les espèces et les habitats inféodés aux milieux humides.

► INTÉRÊTS

- Les entretiens chimiques suppriment parfaitement la concurrence herbacée : en général, leur effet est visible pendant toute une saison de végétation.

La destruction de la végétation est complète (partie aérienne et racinaire).

L'herbe est le plus grand ennemi des jeunes arbres (concurrence en eau et en éléments minéraux) : il ne faut donc pas hésiter à employer ce mode d'entretien au pied des plants.

- Le binage chimique permet d'éviter le travail du sol en milieux humides avec une nappe d'eau proche de la surface.
- Il élimine le manchon d'herbe au pied des arbres qui peut favoriser l'apparition d'insectes xylophages ou de champignons.
- Il évite également de blesser le pied des arbres par le passage d'un engin trop rapproché des troncs.

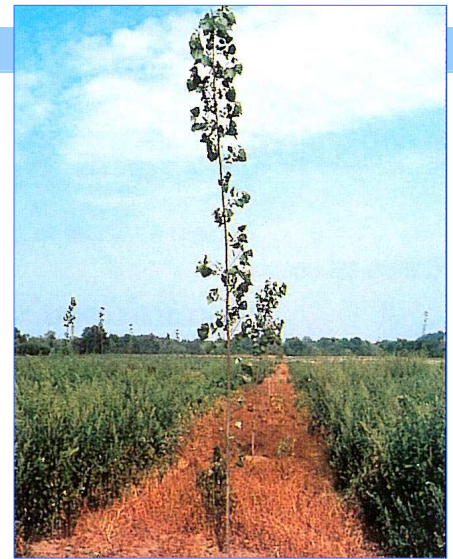


Photo : CRPF Poitou-Charentes

▲ le désherbage chimique est localisé sur une bande d'environ 1,50 m de large.

► RÈGLES D'EXÉCUTION

- Le traitement sera toujours localisé :
 - en couronne autour du plant : au moins 2 m² de surface traitée ;
 - sur la ligne de plantation (1 à 2 m de largeur).
- **II est à réaliser dès la première année de plantation et ne sera répété au plus que les deux à trois années suivantes.**
- Il doit être complété par un broyage ou un travail du sol. Cela permet ainsi de parfaire l'entretien de la parcelle.

► PRODUITS UTILISABLES

- Seuls les herbicides homologués pour un usage en forêt doivent être employés.
- Le produit utilisé devra être efficace pour le traitement envisagé tout en étant le moins toxique possible et le moins persistant dans le sol.

- La matière active la plus efficace, la plus simple à employer reste dans le cas des peupleraies le Glyphosate (
 - produits commerciaux : N'utiliser que des spécialités autorisées en Forêt (Cf site internet : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> Substances - Glyphosate)
 - quantité de matière active / ha traité : 1080 g à 2160 g.
 - efficace contre toutes espèces herbacées et ligneuses.
 - pénètre dans la plante par les parties chlorophylliennes qu'il touche, puis il est véhiculé par la sève.
 - traitement par temps chaud (+ de 15° C.) de Mai à Septembre, sans pluie pendant les 6 heures qui suivent le traitement.

► PRÉCAUTIONS

- éviter d'atteindre le tronc de l'arbre avec le désherbant surtout quand la tige est jeune et que son écorce est encore fine.
- proscrire le contact du produit avec le feuillage des peupliers.
- ne pas traiter lorsqu'il y a du vent ou par forte chaleur.
- ne pas pulvériser à trop forte pression.
- stocker dans un local clos, emballages et reliquats de produits, éliminer ces derniers comme produits dangereux.
- lire attentivement la notice d'utilisation du produit et l'étiquetage. Porter les éléments de protection préconisés lors de l'épandage.
- ne pas traiter trop près de zones sensibles : fossés, cours d'eau, ...

Calculer précisément les quantités de produit à utiliser en fonction des doses, des concentrations et des surfaces.

EXEMPLE PRATIQUE

Utilisation d'une spécialité titrant 360 g de matière active / litre

- **1^{er} cas** : traitement localisé de 2 m² par peuplier, soit pour 100 pieds :
 - 6 litres d'eau ;
 - 0,08 litre de produit.
- **2^{ème} cas** : traitement en bande de 2 m de large sur 100 m linéaire :
 - - 6 litres d'eau ;
 - - 0,08 litre de produit.



Pour plus de renseignements, contactez votre technicien :

*La Forêt
notre
savoir-faire.*

